AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3251
FR0013181864-FS0937

27 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2020, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 août 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 15 432 431 actions KLEPIERRE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et des droits de vote de cette société[3] ;

Ce franchissement de seuils résulte de la réception d'actions KLEPIERRE qui étaient détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 684 628 action détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.